

Pour vous éviter des surprises désagréables, surveillez votre bateau durant la période de basses eaux

Régulation des eaux du Léman

- Le lac Léman a une superficie de 582.4 km²
- Sa contenance est de 88,900 millions de m³
- Sa profondeur maximale de 310 m entre Ouchy et Evian
- Il y a 113 km de développement pour la côte Suisse et 54 pour la côte Française.
- La rive nord mesure 95 km et la rive sud 72 km soit au total 167 km (information utile aux cyclistes)
- La frontière a été déterminée dans le traité de Lausanne du 30 octobre 1564 entre leurs Excellences de Berne et le Duc de Savoie, attribuant 343.40 km² à la Suisse et 239 km² à la France

La répartition est la suivante :

- **Pour la Suisse**
 - - Canton du Valais 13.6 km²
 - - Canton de Vaud 293.7 km²
 - - Canton de Genève 36.1 km²
- **Pour la France**
 - - Département de la Haute Savoie 239 km²

Comment se fait la régulation

- L'ouvrage dit du Seujet, sis à Genève entre les ponts de la Coulouvrenière et de Sous-Terre à pour but de maintenir les eaux du Léman entre les cotes 371,70 m s/m et 372.30 m s/m.
- Hauteur moyenne en été 372.25

Cote, Différence par rapport au niveau moyen de 372.25 m s/m

Mois	Cote	différence
Janvier:	372.10	- 0.15 m
Février	371.90	- 0.35 m
Mars	371.80	- 0.45 m
Avril	371.70	- 0.55 m
Mai	371.70	- 0.55 m

Juin - Décembre 372.30 Moyenne 372.25 m s/m

Attention particulière les années bissextiles

Chaque années bissextile, le niveau est abaissé a 371.5 pour 4 semaines, si possible du 15 mars au 15 avril

La différence est de - 0.75 m soit 0.25 plus bas que les autres année